

7 décembre 2017

Déclaration des élus CFDT

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-12-17_declare.pdf

Réponses de l'Administration

Agnès BOISSONNET précise que la sous-direction RM est en charge d'un certain nombre de points évoqués par les élu.e.s (mobilités "au fil de l'eau", compteurs dans le cadre du Cigem, ...) et qu'elle transmettra les interrogations et demandes à RM.

Sur le point de la publication des postes parus dans le cadre des mobilités "au fil de l'eau", elle n'est pas sûre que ceux-ci figurent dans la liste offerte à la mobilité.

En matière de levée des compteurs, il n'y aura aucun problème pour les agents issus d'autres ministères qui prendront leur poste avant le 30 décembre.

Pour ceux qui arriveront après le 1^{er} janvier 2018, un accord avec le Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM) sera nécessaire.

Concernant le dernier **examen professionnel d'APAE 2017**, M.ALIBERT communique les statistiques suivantes :

- 380 inscrits (243 femmes, 137 hommes)
- 243 présents (167 femmes, 76 hommes)
- 62 admis (43 femmes, 19 hommes)

Mme BOISSONNET précise que **l'accord PPCR** est mis en oeuvre dans toute son étendue.

Ainsi, les agents rentrés par concours (recrutement direct ou IRA pour les AAE) sont prioritaires pour examiner les possibilités d'inscription au tableau d'avancement au 2^{ème} niveau.

Cependant, la proposition d'inscription ne revêt pas de caractère automatique (sauf pour les AAE permanents syndicaux qui atteignent la moyenne d'âge des agents promus les années précédentes).

En matière de **pyramidage** du corps des AAE, Agnès BOISSONNET rappelle qu'une comparaison avec le MAA évoquée par l'UNSA, n'est pas pertinente en raison de la disparité de taille de ces deux ministères.

Notamment en valeur absolue, le corps n'a pas la même composante.

A cet égard, la demande de taux de promotion dérogatoire faite auprès de la DGAFP n'a pas été couronnée de succès, celle-ci ayant notamment considéré que la situation des attachés des MTES et MCT n'était pas différente de celle constatée dans d'autres ministères. A l'appui, elle fait part de la réponse de la DGAFP sur une demande de dérogation exceptionnelle faite par la DRH. La DGAFP a

refusé sur la base de la comparaison possible avec le MAA . Il lui semble que nos ministères sont plus proches de celui des Affaires Sociales par leurs composantes.

Concernant le **RIFSEEP**, Agnès BOISSONNET souligne d'une part qu'une revalorisation a été opérée en 2017 au niveau des AHCAE pour leur permettre d'atteindre un montant de rémunération comparable à celui des CAEDAD et, d'autre part, que les agents dont les primes se situaient en dessous du socle ont été relevées au niveau de celui-ci.

Un tableau des agents relevant de cette situation a été adressé à GAP par PPS4 et le versement des sommes de régularisation pour atteindre le socle seront versées sur la paye de décembre, voire de janvier.

Pour les travaux de la **pré-CAP**, Mme BOISSONNET rappelle que MGS agit dans une volonté de transparence et que la CAP n'est pas une "chambre d'enregistrement".

En outre, elle nous a rappelé les règles de déontologie concernant les élu.e.s de la CAP notamment celle de ne pas faire état de débats et de leur caractère hautement confidentiel.

Si l'Administration indique aux élu.e.s la liste des agents qu'elle souhaite promouvoir, la liste n'est pas figée.

Par ailleurs, MGS fait en sorte de communiquer un maximum d'informations aux élu.e.s.

Concernant la création d'un périmètre "CEREMA", il faut que MGS examine cette question avec le CGEDD.

En matière de modes d'accès au **principalat**, Mme BOISSONNET estime que la comparaison avec les ITPE n'est pas forcément pertinente eu égard à la complexité de gestion qu'elle entraîne.

Concernant, les "contrats de fin de carrière", elle a bien compris l'attachement des élu.e.s à cette voie de promotion mais estime qu'il faut travailler à nouveau sur la notion de projet professionnel.

Concernant la **formation des AAE qui seront prochainement nommés dans le cadre du concours interne (plan de requalification)**, MGS 1 précise qu'elle durera 3 semaines au printemps 2018 à l'ENTPE. Cette formation est pilotée par SPES.

Enfin, concernant les demandes d'**intégration** la règle de gestion aux MTES et MCT est d'une durée de deux ans dans le service.

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché principal (APAE) au titre de l'année 2018 :

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-12-17_ta_apae_2018.pdf

Tableau d'avancement à l'échelon spécial d'attaché hors classe de l'État (AAHCE) au titre de l'année 2017 :

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-12-17_ta_es_aahce_2017.pdf

Mobilités 1er et 2eme niveaux - Cycle 2018-3 :

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-12-17_mobilites_n1_n2.pdf

Annexe 5 :

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-12-17_annexe_5.doc

Demandes de détachement :

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-12-17_detachements.pdf

Demandes d'intégration :

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-12-17_integrations.pdf

Procès-verbal de l'examen professionnel d'AAE - Session 2017 :

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-12-17_exa_pro_2017.pdf

Procès-verbal de l'examen professionnel d'APAE - Session 2018 :

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-12-17_exa_pro_2018.pdf

Réorganisations de service :

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-12-17_reorganisations_services.pdf

Prochaine CAP promotion LA 2018 : février 2018

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT

Colette VACHON DRIEA IF..... 01 40 61 86 00

colette.vachon@developpement-durable.gouv.fr

Annick AUFFRET DRIEA IF..... 01 40 61 83 33

annick.auffret@developpement-durable.gouv.fr